Ville de Vaujours

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20250127-2025-011-AR
Date de télétransmission : 11/02/2025
Date de réception préfecture : 11/02/2025

N°2025/011	**DÉCISION DU MAIRE** **PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Service émetteur : DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES
Objet : M57 – Virement des crédits – Décision Budgétaire modificative portant sur les virements de crédits à l'intérieur des chapitres budgétaires 2024 – Budget ville.

Le Maire de la Ville de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Délibération n°2023/10-36 du conseil municipal en date du 11 octobre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,

VU la Délibération n°2024/04-28 du conseil municipal en date du 4 avril 2024 adoptant le budget primitif 2024 dont la maquette budgétaire ne mentionne pas l'autorisation de Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et en investissement,

CONSIDÉRANT qu'il y a eu lieu de procéder à des mouvements de crédits de nature à l'intérieur de chapitre sur le Budget principal de la Commune.

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu de procéder à cet ajustement comptable par virements de crédits entre nature.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'AUTORISER les virements de crédits suivants, figurant en annexe de la présente décision.

ARTICLE 2 : DIT qu'il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du conseil municipal qui suit cette décision.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision
- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

Mairie de Vaujours
20 rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél 01 48 61 96 75 Télécopie 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20250127-2025-011-AR
Date de télétransmission : 11/02/2025
Date de réception préfecture : 11/02/2025

- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télérecours citoyens www.telerecours.fr. dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée :
- Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable du Raincy.
- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Vaujours, le 27 Janvier 2025.

MAIRIE DE VAUJOURS * 93 * Seine-Saint-Denis *

Le Maire,

Dominique BAILLY.
Vice-président de Grand-Paris Grand-Est

« Certifié exécutoire
Compte-tenu de l'affichage
le 04.04.25
et le dépôt en Préfecture
le 11.02.25. »

Mairie de Vaujours
20. rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr